

Règlement du jeu-concours « Gagnez une barre de son Bose® SoundTouch® 300»

Article 1 : Société organisatrice

Bose SAS, société au capital de 37.537,65 € euros, dont le siège est situé au 26-28 avenue de Winchester, 78100 Saint-Germain-en-Laye, sous le numéro de SIRET311 068 266 00056 (la « Société » ou « l'Organisateur »), organise du 14 octobre 2017 au 21 octobre 2017, un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La Société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société et de Boulanger SA, dont le siège est situé Avenue de la Motte, 59810 Lesquin, inscrite au RCS de Lille sous le numéro 347384570 le « Partenaire », y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, le joueur doit se rendre sur le site internet www.jeu-concours-bose.com, compléter le formulaire et répondre aux questions posées sur les produits Bose.

Toute participation au présent jeu présentant une anomalie (formulaire incomplet ou erroné, tentative de tricherie ou de fraude) ne sera pas prise en considération.

Il ne sera pris en compte qu'une seule participation par participant et par foyer.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'identification.

Article 4 : Sélection du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi la liste des participants via depotjeux et les résultats seront déposés auprès d'huissier de justice dans les 15 jours suivant la clôture du jeu.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Le participant désigné sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur. Si le participant ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant, il sera considéré comme disqualifié et un autre gagnant sera désigné soumis aux mêmes conditions pour l'attribution de son lot que le précédent.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publique-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

Une barre de son Bose® SoundTouch® 300 pour les 52 magasins participants d'une valeur de 799,95€ (prix public TTC généralement constaté).

Article 6 : Acheminement des lots

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), il restera définitivement la propriété de L'Organisateur.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via depotjeux.com auprès de la SCP Charbit Ruth Adjoute Laurent située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 Marseille Cedex 20.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com> ainsi qu'à l'adresse www.jeu-concours-bose.com.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :

*BOSE SAS
26-28 avenue de Winchester
78100 Saint-Germain-en-Laye*

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 8: Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur et/ ou du Partenaire. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

*BOSE SAS
26-28 avenue de Winchester
78100 Saint-Germain-en-Laye*

Les timbres liés à la demande seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

*BOSE SAS
26-28 avenue de Winchester
78100 Saint-Germain-en-Laye*

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit.

Article 10 : Remboursement des frais de participation.

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute). Les

participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement «illimité», utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite auprès de la société organisatrice à l'adresse indiquée dans l'article 1.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 11 : Les magasins participants

Boulangier Angoulins	Zone d'activité commerciale Des Ormeaux	17690
Boulangier Aubagne	Centre Commercial Auchan	13400
Boulangier Aubière	10 rue Des Chazots	63170
Boulangier Beaucauzé	L'Atoll, Centre commercial Atoll - Ecoparc du buisson, D323,	49070
Boulangier Beaugrenelle	Angle rue saint charles / Avenue Emile Zola	75015
Boulangier Besançon	La Galerie Chateaufarine, rue Guillaume Apollinaire	25000
Boulangier Béziers	155 rue Jean Brulier du Vercors	34500
Boulangier Clayes Souilly	Rue Jean Monet - ZI LES SABLONS	77410
Boulangier Coignières	RN 10 - CC les Portes de Chevreuses	78310
Boulangier Colomiers	Rue Marie Curie	31770
Boulangier Cormontreuil	2 Avenue des Goisses	51350
Boulangier Dijon	CC La Toison d'Or, route Nationale 74, voie Georges Pompidou	21000
Boulangier Englos	CENTRE COMMERCIAL ENGLOS LES GEANTS	59320
Boulangier Eragny	CC ART DE VIVRE - RUE DU BAS NOYER	95610
Boulangier Fâches Thumenil	RUE DE L'EGALITE/ GENERAL LECLERC	59155
Boulangier Gennevilliers	112 Avenue du Général de Gaulle	92230
Boulangier Grande Synthes	CC AUCHAN RN40	59760
Boulangier La Roche sur Yon	41 Avenue Yitzhak Rabin	85000
Boulangier Le Pontet (Avignon)	Centre Commercial Avignon-Nord	84130
Boulangier Limoges	30 rue Amédée Gordini, Centre Commercial Family Village,	87000
Boulangier Limonest	R.N. 6	69760
Boulangier Lognes	Allée des Palombes	77187
Boulangier Lyon Cordeliers	6 place des Cordeliers	69002
Boulangier Macon	route Nationale 6, Carrefour Georges Pompidou Mâcon Sud	71000
Boulangier Melun	Centre Commercial BOISSENAERT RN61	77240
Boulangier Mondeville (Caen)	ZI DE L'ETOILE - CC CARREFOUR MONDE	14120
Boulangier Montigny	66/72 BOULEVARD BORDIER	95370
Boulangier Nantes Atlantis	Centre commercial Atlantis, ZI Atlantis, 8 Rue Océane rue Alain Mimoun, Centre Commercial Nice One - Stade De Nice	44812
Boulangier Nice (new)	Allianz Riviera,	6200
Boulangier Opéra	30 BOULEVARD DES CAPUCINES	75009
Boulangier Orgeval	Chemin aux bœufs-Route des quarante sous	78630
Boulangier Plaisirs	Avenue Henry Barbusse Alpha Park	78340
Boulangier Plan de Campagne	zone commerciale Plan De Campagne, Avenue du Barreau Nord- Sud,	13480

Boulangier Pontault Combault	RN4 CENTRE COMMERCIAL LES 4 CHENES	77430
Boulangier Portet sur Garonne	Centre Cial Carrefour	31120
Boulangier Puget sur Argens	zone d'activité La Tuilière, Rn 7 - En Face Hypermarche Carrefour	83480
Boulangier Rennes	11 rue de la visitation, CC de la Visitation	35000
Boulangier Rosny	16 Rue de Lisbonne - CCial Domus	93110
Boulangier Saran	Centre Cial Cap Saran RN 20	45770
Boulangier Sarcelles	Avenue de la Division Leclerc	95200
Boulangier Ste-Geneviève des Bois	17 RUE DES PETITS CHAMPS	91700
Boulangier Terville	Avenue du 14 Juillet 1789	57180
Boulangier Toulon	Carrefour des 4 chemins- Z.I. Toulon Est, 156 Avenue de Draguignan	83130
Boulangier Trignac	Rue des Aigrettes	44570
Boulangier Valenciennes (Anzin)	ZAC AUCHAN	59410
Boulangier Vandoeuve	Espace Barthou 9 bvd Barthou	54512
Boulangier Vélizy	2 Avenue de l'Europe	78140
Boulangier Vendenheim	34 Route de Strasbourg	67550
Boulangier Villars	ZAC de Montravel	42390
Boulangier Villenave d'Ornon	Rue André Bourvil	33140
Boulangier Villeneuve d'Asqc	CC V2 - AVENUE DE L'AVENIR	59650
Boulangier Wittenheim	Pôle 430 Rue de Nonnenbruch	68270